

Bruxelles, le 5 décembre 2008

La Commission présente les différentes options stratégiques pour la stratégie communautaire sur les espèces envahissantes

La Commission européenne a présenté un éventail d'options stratégiques pour l'élaboration d'une stratégie permettant de faire face au problème des espèces allogènes qui mettent en péril la biodiversité européenne. Les espèces envahissantes représentent une grave menace pour les plantes et les animaux indigènes en Europe. Ainsi, la coccinelle asiatique risque d'entraîner la disparition des coccinelles indigènes du Royaume-Uni, ainsi que celle de certains papillons et autres insectes. Les espèces envahissantes peuvent perturber la flore et la faune locales et causer des dommages considérables à la nature et nuire à la santé humaine. Leur présence peut également avoir des répercussions économiques importantes: le coût pour les économies européennes du contrôle des espèces envahissantes et de la réparation des dommages qu'elles occasionnent est estimé à 12 milliards € par an minimum. Si certains pays de l'Union européenne ont mis en place une législation visant à protéger leur biodiversité nationale, aucune approche harmonisée n'existe pour l'ensemble de l'UE. La communication propose un certain nombre d'options stratégiques en vue d'une approche et de mesures coordonnées pouvant être mises en place immédiatement, dont un système d'alerte rapide à l'échelle européenne permettant de signaler les espèces nouvelles ou émergentes.

Le commissaire européen chargé de l'environnement, M. Stavros Dimas, a déclaré à ce propos: «Les espèces envahissantes constituent une grave menace pour la biodiversité. Il ne sera pas possible d'enrayer l'appauvrissement de la biodiversité dans l'Union européenne sans régler la question de ces visiteurs indésirables. Étant donné la rapidité de propagation et d'acclimatation de ces espèces, les mesures prises par un État membre resteront sans effet si les pays voisins n'interviennent pas ou s'ils agissent sans aucune coordination. Les conséquences écologiques, économiques et sociales de la propagation des espèces envahissantes dans les pays de l'UE sont graves et nécessitent une réponse harmonisée.»

Le problème des espèces envahissantes

Les espèces envahissantes ont été introduites en Europe soit par accident, soit de manière intentionnelle pour des raisons diverses, notamment dans le cadre de l'agriculture et de la sylviculture. Elles sont de plus en plus nombreuses du fait de la croissance continue des échanges et des activités de transport au niveau européen et international, et en raison de l'intensification de la circulation des personnes dans le monde.

Le ragondin et le rat musqué, tous deux originaires des Amériques et introduits en Europe pour leur fourrure, sont à présent naturalisés dans toute l'Europe, où ils causent de graves dégâts aux barrages, aux canaux et aux systèmes d'irrigation et de protection contre les inondations. L'une des espèces envahissantes les plus célèbres est la moule zébrée qui, outre son impact écologique non négligeable, cause également de graves problèmes à l'industrie en encrassant les conduites d'adduction des systèmes de captage des eaux.

Le projet DAISIE¹, financé au titre du sixième programme-cadre de recherche de l'UE, a permis de recenser 10 822 espèces allogènes en Europe. Parmi celles-ci, 10 à 15 % devraient avoir un impact négatif sur l'économie ou l'environnement.

Les îles isolées présentant une riche diversité biologique sont extrêmement vulnérables aux invasions, qui peuvent avoir des effets disproportionnés sur les moyens de subsistance locaux, ainsi que sur la culture et les perspectives économiques locales.

Méthodes actuelles de lutte contre les espèces envahissantes en Europe

La législation et les politiques en vigueur dans l'Union européenne, qu'elles portent sur la nature, les questions phytosanitaires et zoosanitaires, l'eau ou les réglementations de commerce, apportent déjà une solution partielle au problème des espèces envahissantes. Il n'existe cependant pas de système harmonisé ni d'approche cohérente entre pays voisins pour le suivi et le contrôle des espèces envahissantes et de leurs effets sur la biodiversité européenne.

La nécessité d'une action coordonnée a été soulignée au plus haut niveau politique, avec pour résultat l'inclusion d'un engagement en faveur d'une stratégie communautaire dans le plan d'action de l'UE visant à enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà.

La Commission a lancé cette année une consultation publique destinée à recueillir des suggestions sur la manière de réagir efficacement à ce problème à l'échelle de l'UE.

Options stratégiques proposées pour une stratégie communautaire sur les espèces envahissantes

La Commission propose un certain nombre d'options envisageables. On pourrait par exemple optimiser la mise en œuvre de la législation en vigueur, en complétant celle-ci par des mesures volontaires. Il faudrait pour cela réaliser des évaluations des risques en recourant aux institutions existantes, telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments. Les mesures volontaires proposées comprennent des contrôles aux frontières réguliers par les États membres et des codes de conduite volontaires encourageant une attitude responsable de la part des détaillants et des consommateurs.

La Commission propose la mise en place immédiate d'un système d'information et d'alerte rapide dans toute l'Europe afin de signaler les espèces nouvelles ou émergentes. Cette mesure va dans le sens d'une approche en trois étapes adoptée sur le plan international pour lutter contre les espèces envahissantes, laquelle repose sur la prévention, la détection et l'éradication à un stade précoce, ainsi que sur des mesures de contrôle et de confinement.

¹ DAISIE (Delivering Alien Invasive Species Inventories for Europe), www.europe-aliens.org

Une autre option consiste à modifier la législation en vigueur afin de couvrir un nombre plus important d'organismes potentiellement envahissants. La liste des espèces interdites par des réglementations de commerce relatives aux espèces sauvages pourrait également être allongée.

La dernière option consiste à élaborer un nouveau cadre juridique de lutte contre les espèces envahissantes accompagné de procédures d'évaluation et d'intervention indépendantes. Une agence spécialisée pourrait également être mise en place pour gérer les aspects techniques. Il conviendrait également d'établir des procédures obligatoires de surveillance et de communication des informations, ainsi que des mécanismes de réaction rapide.

Perspectives

La Commission tiendra compte des observations des parties prenantes et des autres institutions européennes pour finaliser la proposition de stratégie communautaire qu'elle entend présenter en 2010.

Pour en savoir plus:

http://ec.europa.eu/environment/nature/invasivealien/index_en.htm

<http://www.tvlink.org/home.cfm?dg=env>